



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 41300

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la possibilité d'utiliser les documents de la sécurité sociale, notamment la feuille de soins ou le décompte de prestations, comme supports publicitaires dans le but de procurer des recettes nouvelles aux caisses. Les publicités autorisées, qui ne devront, bien évidemment, pas porter atteinte à l'institution de la sécurité sociale, ni à la santé de l'assuré, permettront, au contraire, la promotion d'une certaine déontologie médicale ainsi que de la politique sanitaire et sociale en cours. Face aux actuelles difficultés financières en matière de protection sociale, il lui demande de bien vouloir faire étudier cette proposition et lui donner son avis sur le sujet précité.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41300

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3954